

## Compte rendu de l'assemblée générale d'Annecy du 20 mars 2010

### Présents :

Nom	Prénom	Fonction	Pouvoir
PETIT DE VOIZE	Patrice	Président	
DUMAS	Jacques	Vice-président	
LAFOURCADE	Annie	Suppléant et secrétariat	
SAUGE-MERLE	Sandrine	Finances	
LACROIX	Christine	Chargée de mission Yeux de Doris	
PARACHE	Alain	Pt CREBS CIALPC	MARAN V.
MARGERIE	Bernard	Vice Pt CREBS Bretagne-Pays de Loire	
CHATAIGNER	Jean Pierre	Pt CREBS Centre	
CARIÉ	Marie Christine	Pt CREBS Côte d'Azur	
CRUMIÈRE	Jean Benoit	Pt CREBS Est	
FRADIN	Dominique	Pt CREBS Guadeloupe	GUILLEMART M.
DELCAUSSE	Chantal	Vice Pt CREBS Ile de France-Picardie	
GUILLEMART	Maryse	Pt CREBS Pyrénées-Méditerranée	
BERTOT	Jean Marie	Pt CREBS Martinique	DUPRÉ-POIGET M.
NICOLLE	Bertrand	Pt CREBS Ligue des Pays Normands	GUILLEMART M.
MITEL	Cédric	Pt CREBS Nouvelle-Calédonie	
CABARET	Jean	Pt CREBS Provence-Alpes	
CASTILLO	Jean Pierre	Pt CREBS RABA + plongée jeunes	
DUPRÉ-POIGET	Marjorie	Pt CREBS Corse	
MARAN	Vincent	Pt CREBS Nord-Pas de Calais + Doris	
CHAREL	Jean Marc	Vice Pt CREBS La Réunion	

### **9 h 00 : Début de la réunion**

#### **1. Rapport moral du Président**

Patrice PETIT DE VOIZE explique les nouvelles orientations fédérales et financières de la FFESSM pour les commissions nationales, dont la nôtre. Il présente aussi les liens entre notre commission et la commission technique nationale pour l'introduction de la notion d'environnement dans les brevets techniques. Il exprime sa satisfaction de voir DORIS progresser de si belle façon. Il évoque la disparition brutale de Christian ALEGOET. A la demande de Jean Cabaret, on procède au vote d'approbation de ce rapport.

Vote : Unanimité, moins une voix contre : Jean Cabaret, Crebs Provence -Alpes

**Rapport moral accepté**

**Note du rapporteur :** après vérification sur les statuts fédéraux pour les commissions, le vote des différents rapports n'est pas prévu et n'a aucune valeur légale, seul le vote en Assemblée Générale des Clubs fait référence.

**2. Rapport financier**

Sandrine SAUGE-MERLE, chargée de Mission trésorerie, fait un compte rendu par poste des dépenses de 2009 en expliquant clairement comment les sommes ont été distribuées. En 2009 nous avons 43000 € et nous en avons dépensé 40031 soit 93% du total. Pour 2010 nous avons demandé 49000 € et nous avons obtenu 40000 €. Sandrine explique les projets de dépenses poste par poste. Elle explique aussi les nouvelles règles de remboursement.

Question de Jean CABARET\* : « Ayant parcouru le budget présenté je m'aperçois que des détails autres formations nous ont été livrés 79 euros, en regard de cela je m'étonne de ne pas voir apparaître le stage fédéral national de Dakar sur ce bilan.

Donc il s'impose deux solutions :

La première c'est un oubli qui fait apparaître les entrées et les dépenses afférentes à ce stage qui peut être facilement réparé

La seconde beaucoup moins en regard de la réglementation qui est une gestion externe sur un compte privé de ce stage, ce qui implique deux remarques :

Ce n'est pas un stage fédéral mais un stage privé

Ce qui en conséquence fait que ce dernier ne peut-être fédéral et encore moins national »

\* Note du rédacteur : ce texte est de Jean CABARET

Réponse de Patrice : « Chaque participant paye son voyage par lui-même et le prix prévisionnel du séjour est versé sur un compte uniquement dévolu à ce stage.

On ne sait combien ça coûte qu'à la fin du séjour à Dakar et à ce moment on règle le solde. Il y a 10 ans le Président Rolland Blanc a signé un accord entre la FFESSM et la fédération Sénégalaise, et la FFESSM aidait les moniteurs français qui participaient à ce voyage. C'est terminé depuis de nombreuses années et ce voyage est financé par les participants et n'a pas à apparaître dans les comptes de la CNEBS »

Réponse de Jean : « tu es dans l'illégalité en terme de comptabilité concernant ce stage privé en regard du code des impôts et en regard des règles statutaires fédérales. »

Réponse de Patrice : « Absolument pas, J'ai eu un contrôle fiscal et tout s'est bien passé car j'ai les factures, je peux justifier toutes les sommes qui entrent et sortent, je ne m'attribue pas un centime et je paie mon voyage comme tous les participants».

Remarque de Bernard MARGERIE : « Attention si on encaisse des chèques on devient tour opérateur et si il y a des soucis au cours du voyage on peut être poursuivi en tant que tel, il faut être prudent »

NB : on ne peut être considéré comme « tour operator » que si on effectue une prestation rétribuée

Vote : Unanimité, moins une voix contre : Jean Cabaret, Crebs Provence -Alpes

**Rapport financier accepté**

**Note du rapporteur** : après vérification sur les statuts fédéraux pour les commissions ce vote n'est pas prévu et n'a aucune valeur légale

**3. Rapport d'activité de la CNEBS**

Annie LAFOURCADE, chargée du secrétariat, présente les dates des différentes activités de la CNEBS qui ont été réalisées en 2009.

Elle laisse la parole aux différents délégués et chargés de mission.

**3.1. Shark Alliance**

Jacques DUMAS, Vice-président de la CNEBS, parle des actions et orientations de Shark Alliance où il représente la FFESSM. Toutes ces informations sont sur le site de la CNEBS et sur le site Shark Alliance.

Il rappelle les communications via la fédération : site web, PowerPoint, articles, réseau bio. Il signale les affiches publicitaires offertes par l'agence Muchi Muchi. Il explique ce qu'est le finning et présente les intentions pour 2010, les propositions en cours à la CITES, de Doha, et en octobre la semaine européenne pour les requins.

**3.2. Le groupe Communication**

Jacques DUMAS présente son historique, ses actions, ses travaux et les chantiers en cours et à prévoir. Il fait le bilan des points faibles de notre communication et des propositions pour l'améliorer.

Jacques présente notre Press-book de la CNEBS avec tous les articles parus dans Subaqua depuis les 5 dernières années. Ce Press-book est sur le site web de la CNEBS.

Il signale les souhaits de notre Webmaster Michel PEAN pour animer le site web.

Jacques présente le site Agora (réalisé avec Fred GUIMARD) avec ses 4 parties : INBS, CNEBS, Bureau et Eau douce. C'est un site de partage à usage uniquement interne, les informations officielles (documents) validées étant placées sur notre site Web

**3.3. Les activités du collègue**

Jacques DUMAS, nouveau délégué élu, présente la nouvelle INBS : Chantal DELCAUSSE. Il évoque le décès de Christian ALEGOET, présente les instructeurs et expose les activités du collègue

**A. Modification des conditions d'accès au MFB1.**

Lors du dernier Comité directeur fédéral, Jean-Louis Blanchard a confirmé aux deux présidents de commissions nationales concernées l'information suivante : La nouvelle version de la Loi sur le devrait donner des dérogations aux commissions « culturelles » pour permettre aux actions de formation en plongée de ne pas être situées au même plan que les formations techniques . Ceci reviendrait, en fait à ne pas exiger la possession de l'Initiateur technique pour devenir Initiateur bio ou MFB1. Pour ce dernier brevet, la demande que nous avons faite en avril 2009, soit la possession du Niveau 4 technique, serait donc validée. Nous aurons des réponses d'ici fin 2010 de la part du Comité Directeur.

**B. Le référentiel N2 bio**

**C. Le fascicule N1 bio**

**D. La mise à jour du manuel du dirigeant**

Réalisé en intégrant les nouveaux compléments d'informations sur les cursus (les référentiels).

**E. La mise en place de Agora Project**

Jacques présente et explique les objectifs d'Agora. Certains membres de la CNEBS aimeraient un guide d'utilisation. Jacques préparera ce guide aide à l'utilisation. Certains présidents de CREBS signalent qu'ils n'avaient pas accès à ce site. Jacques explique que

c'était dû à une limitation du nombre d'utilisateurs (en fonction de l'abonnement choisi) ,que l'extension a été réalisée il y a deux jours, et qu'ils y ont donc maintenant accès.

**F. La charte du cadre bio** est en chantier suite à la demande de la réunion annuelle de Brest en 2009.

Question de Jacques : Voulez vous cette charte ?

Qui est contre ?

Vincent MARAN « je vote pour mais sans enthousiasme »

Marjorie DUPRE : « c'est une image vers l'extérieur »

Jacques évoque la liste les questions et des remarques qui lui ont été envoyées. Il semble que le mot « moraux » soit à enlever.

Bernard MARGERIE se demande pourquoi certaines questions ou remarques sont citées alors qu'elles semblent évidentes (ex : les décisions fédérales sont soit ignorées soit boycottées). Jacques répond que ça existe.

Jean CABARET : « La licence à jour pour les cadres semble évident, parler du co-voiturage n'apporte rien, le texte actuel ne parle pas clairement des prélèvements. Il faut en parler car la partie laboratoire de nos formation est en jeu »

Jean Pierre CASTILLO : « il faut vraiment travailler sur le sujet pour faire une communication du bon usage et de l'usage de l'échantillonnage »

Prévoir un document sur les échantillonnages : « comment on le fait et comment on s'en sert ? »

Jean CABARET signale qu'il existe un vieux document sur le sujet qu'il faudrait revoir.

Jacques DUMAS propose de créer un forum sur « prélèvements et échantillonnage » dans Agora afin que chaque membre de la CNEBS, puisse notamment partager ces informations, et ainsi que le collège des instructeurs puisse travailler sur le sujet et rédiger un document à proposer à la CNEBS. Jean CABARET pourra notamment y poster le document dont il fait état et tout document pertinent sur le sujet.

Jean Marc CHAREL : Pourquoi ne pas parler de développement durable qui contient la protection de l'environnement ?

Sylvie GAUCHER : « Même si ce sont des évidences, il est important de l'écrire »

La question de la signature est posée : faut-il un président de région ? De Codep ? De la Fédé ? C'est mis à l'étude.

Certains membres insistent sur l'importance symbolique de cette signature par un responsable fédéral qu'il soit président de comité régional ou de la Fédération.

Re-question de Jacques : Qui est contre cette charte ? Pas de réponse

**Approbation de la création de la charte à l'unanimité.**

La charte sera donc étudiée par le collège, puis soumise à l'approbation de la CNEBS.

**G. Création d'un instructeur honoraire.** Explication de son rôle et des raisons de cette création possible.

Jean CABARET et Christian BERGMANN évoquent les instructeurs techniques et les règlements fédéraux sur les instructeurs fédéraux. Jacques précise que c'est sur la base des textes existants de la CTN qu'est justement basée sa proposition.

Le travail sur le projet de modification du règlement du collège afin de créer l'instructeur honoraire est donc accepté, et sera proposé aux membres de la CNEBS.

**Travaux en cours ou à prévoir :**

- Mise à jour du kit de survie
- Supports pour cadres techniques
- Contributions aux réseaux d'observateurs
- La charte
- Document sur « Prélèvements et échantillonnages »

**Prochaine échéance :** le séminaire des cadres les 9 et 10 octobre à Créteil avec le programme présenté.

**Prochain colloque** des INBS les 27 et 28 novembre à Sète

### **3. 4. Le site DORIS.**

Vincent MARAN évoque le site avec ses performances et son projet de version 3.

Le site a plus de 110 000 visites par mois. Il présente quelques fiches remarquables, nouvelles et récentes. Il évoque les réseaux de surveillance des espèces introduites, les petits concours organisés par le site, les yeux de DORIS et la réflexion en cours, les 2 affiches qui ont été réalisées et qui sont à la disposition de tous.

Christine LACROIX : « Pendant les stages nous n'avons pas accès à internet et au site DORIS. Peut-on avoir un DVD des fiches ? »

Réponse : « on va y penser ».

### **3.5. Les Yeux de DORIS**

Christine LACROIX déclare qu'elle est présente à l'AG d'Annecy car financée par son CODEP. Elle présente le concours 2009 et la progression du nombre des participants.

Elle propose de changer le nom du concours car il y a mélange des genres avec DORIS. Elle proposera une liste de noms (sur propositions des membres de la CNEBS) et les mettra aux voix. Elle suggère d'accentuer le partenariat avec la CNAV et de faire des articles dans Subaqua.

Elle propose de nouvelles orientations pour les prix. Il semble qu'il y ait disparité entre le fonctionnement financier de la Corse et de la Bretagne pour les premiers prix. Elle propose un cliché supplémentaire par candidat et la création d'une photothèque par la CNEBS. Il va falloir y penser et prendre des décisions.

### **3.6. La Plongée Jeunes.**

Jean Pierre Castillo, référent de la CNEBS, pour la Plongée Jeunes présente les RIPE 2009 et les projets 2010, en particulier le développement des contacts transversaux pour les jeunes. Il suggère de mettre en place dans les régions des équipes « plongée jeunes ».

Il présente les axes de développement de la plongée jeunes de la FFESSM et ses chantiers.

### **3. 7. Les activités des CREBS**

Annie reprend les statistiques des activités des régions. Les formations 2009 par région, les cadres actifs par région, les nombres de journées stagiaires depuis 2003, les brevets depuis 2003, les stages non diplômants. Notre commission se porte bien !

Et fait la conclusion de ce rapport.

Vote du rapport d'activités : pas de voix contre ni d'abstention.

**Rapport Adopté à l'unanimité.**

**Note du rapporteur :** après vérification sur les statuts fédéraux pour les commissions ce vote n'est pas prévu et n'a aucune valeur légale

## **4. Les Aires Marines Protégées.**

Patrice PETIT DE VOIZE présente : les parcs marins, les réseaux de plongeurs observateurs, les zones Natura 2000 et le partenariat FFESSM/ AAMP.

- Les réseaux de plongeurs observateurs seront mis en chantier prochainement. Nous attendons les protocoles et les modalités de fonctionnement.

- Les parcs marins déjà installés sont ceux de la mer d'Iroise, de Mayotte, et celui des 3 Estuaires (Somme, Canche, Authie) dans la région Picardie ; sont en projets ceux des Pertuis charentais et de l'Estuaire de la Gironde, de la Côte Vermeille, des calanques de Marseille ; sont en discussion ceux du Golfe Normano-Breton, du « Mor-Braz » (Bretagne Sud), et du Bassin d'Arcachon.

- Les zones Natura 2000 sont très nombreuses en mer, il est souvent très difficile d'être informés, et les réunions des comités de pilotage, organisées en semaine et en milieu de journée, difficiles à gérer pour des bénévoles.

- Une convention cadre de partenariat a été signée à Paris entre la FFESSM et l'AAMP afin de développer des actions communes et des échanges de communications

## **5. Questions diverses**

### **5.1. Le recensement des activités environnementales en région**

Annie LAFOURCADE et Marjorie DUPRE-POIGET vont lancer ce recensement afin de pouvoir en faire état auprès de la FFESSM quand les réseaux vont se mettre en place officiellement.

### **5.2. Les bordereaux**

La CNEBS ne fait plus d'archivage papier car les archives de brevets sont assurées par la FFESSM. Les archives existantes sont chez Christian ALEGOET et seront récupérées. Les présidents des CREBS les garderont s'ils le souhaitent.

### **5.3. Les fascicules de la CNEBS.**

Ont été publiés : « les Gorgones » et « les Eponges ». Les deux sont épuisés

- « Les Gorgones » a été remanié par Jacques mais n'est pas publié car nous n'avons personne qui se charge de l'Édition.

Bertrand NICOLLE s'était porté volontaire pour se charger de s'occuper de cette question mais nous n'avons, pour l'instant, aucune nouvelle.

- « Les Eponges » : le premier fascicule avait été réalisé et financé sur le budget de la CNEBS qui en a le copyright.

Une équipe de 4 personnes devait reprendre le travail : Patrice PETIT DE VOIZE, Patrick MAILLARD, Philippe LEGRANCHE et Jean CABARET. Il semble que des incompatibilités de personnes aient éloigné les uns et les autres du projet.

Une équipe formée de Patrice PETIT DE VOIZE, Patrick MAILLARD, Philippe LEGRANCHE va se reformer et faire le point sur la reprise du travail commun.

- « Les Bryozoaires ». La CNEBS avait donné un référent à cette équipe de travail : Jean Pierre CASTILLO qui a mis en place une équipe de plongeurs bio et de scientifiques dont Jo HARMELIN. Le but était de réaliser un ouvrage de vulgarisation, accessible au plus grand nombre.

Il semble que l'équipe connaisse quelques problèmes d'organisation et que l'objectif fixé au départ par la CNEBS ne soit plus d'actualité. Les relations se sont dégradées au sein de l'équipe et des tensions se sont développées. Vincent MARAN se propose comme médiateur pour relancer le travail que Jean Pierre et d'autres membres de l'équipe sont prêts à reprendre.

### **5.4. La prise en charge des INBS pour les formations de MFB2.**

Problème : Programmation, budgétisation et harmonisation de la durée des formations.

Il faut revoir les méthodes. Repenser à un stage national.

Autre problème : les formations de MFB1 sont régionales et MFB2 nationales avec contrôle continu.

Le collège va travailler sur une proposition de stage national qu'il serait chargé d'organiser ces formations au plan national comme cela se fait pour les MF2 techniques et sur lesquels seraient pris en charge les instructeurs nécessaires. A suivre.

**Fin de l'AG à 13 h.**

Annexe : Les statuts fédéraux relatifs aux commissions et le règlement intérieur de la CNEBS

## **Statuts Section 2 : Les Commissions**

### **Article 25 – Création**

**Il est institué au sein de la fédération des commissions.**

**Le Comité Directeur National peut être amené à créer toute nouvelle commission conforme à l'objet**

**de la fédération.**

**Les commissions actuellement instituées au niveau national sont :**

- La Commission Apnée ;**
- La Commission Archéologie Subaquatique ;**
- La Commission Audiovisuelle ;**
- La Commission Environnement et Biologie Subaquatiques ;**
- La Commission Hockey Subaquatique ;**
- La Commission Juridique ;**
- La Commission Médicale et de Prévention ;**
- La Commission Nage avec Palmes ;**
- La Commission Nage en Eau Vive ;**
- La Commission Orientation Subaquatique ;**
- La Commission Pêche Sous-Marine**
- La Commission Plongée Souterraine ;**
- La Commission Technique ;**
- La Commission Tir sur Cible Subaquatique.**

**Les modalités de composition et de fonctionnement de ces commissions sont précisées par le**

**Règlement Intérieur de la fédération.**

### **Règlement Intérieur Article IV.1.6. — Réunion et assemblée générale des commissions**

Les commissions se réunissent aussi souvent que nécessaire afin de remplir leur objet, et obligatoirement une fois par an en assemblée générale dans le cadre de l'assemblée générale de la fédération.

Un représentant de chaque commission régionale ou interrégionale, président de la commission régionale ou son vice-président ou son suppléant, ou encore son homologue d'un autre comité régional ou interrégional, assiste aux réunions.

Les réunions sont présidées par le président de la commission nationale ou, en cas d'empêchement, par le vice-président, ou à défaut encore, par le suppléant. La discipline générale des réunions est identique à celle imposée au cours des réunions du Comité Directeur National.

À l'occasion de ses réunions et de son assemblée générale, chaque commission délibère sur toutes les questions de sa compétence et vote sur les propositions à soumettre à l'approbation du Comité

Directeur National. À l'occasion de ces délibérations chaque représentant de commission régionale dispose d'un nombre de voix en fonction du nombre de licences délivrées au sein de son comité et en fonction du barème tel décrit dans l'article 12.1. 1° des statuts.

Règlement intérieur de la CNEBS

### **Article III.3. – REUNIONS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

La CNEBS se réunit aussi souvent que nécessaire afin de remplir son objet, et obligatoirement une fois par an en assemblée générale dans le cadre de l'Assemblée Générale de la fédération.

Outre les réunions statutaires réunissant les représentants des comités régionaux, la CNEBS organise des séminaires des cadres, des réunions de groupes de travail et des réunions particulières dans les régions.

La CNEBS se réunit dans les conditions définies par les articles IV.1.6. à IV.1.11 du règlement intérieur de la FFESSM en ce qui concerne leur fréquence, le mode de convocation, la discipline générale des réunions, le public, les procès-verbaux et le remboursement de frais.

Les textes des résolutions adoptés lors de ces réunions et assemblée générale, que la Commission souhaite voir entérinées et rendues exécutoires par le Comité Directeur National, doivent être portés à la connaissance de tous les membres du Comité Directeur National et des Présidents des CREBS qui les communiquent au Président et aux membres du Comité Directeur de leur Comité Régional ou Interrégional respectif. Ils sont également directement portés à la connaissance des Présidents des Comités Régionaux et Interrégionaux qui ne disposent pas de délégué au sein de la CNEBS. Ces textes sont précédés de la mention "résolution soumise au vote du Comité Directeur National